



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

Assemblée générale extraordinaire de l'UFUTA

Paris, mardi 8 juin 2021

En distanciel

Vu le décret du 2.12.2020 modifiant le décret du 20 mars 2020 l'AGE de l'UFUTA s'est tenue en distanciel mais a décidé pour raisons administratives qu'elle se tenait à Paris au siège de l'Union.

Les votes anonymes se sont tenus par l'intermédiaire de l'association BALOTILO. Les structures membres de l'UFUTA y ont été appelées à désigner leurs délégués ainsi que leur adresses mel, celles-ci permettant une identification unique. Compte tenu de ce mode de vote il n'y a pas eu de pouvoirs.

Nous avons constaté que 25 universités sur les 32 à jour de leur cotisation se sont exprimées : il y a eu 75 délégués votants. Le quorum de 50 % étant dépassé l'AGE a pu siéger et les résultats du vote sont valables.

Conformément aux statuts en vigueur la convocation à cette assemblée a été envoyée 2 mois avant la date fixée pour sa tenue ; elle était accompagnée du projet de modification des statuts et de l'exposé des motifs. Chacun était invité à faire part de ses observations avant la tenue du vote

Le vote s'est déroulé du 25 mai 2021 8 h au 7 juin 2021 20 h

La modification des statuts de l'Union constitue le point unique de l'ordre du jour de cette assemblée.

Modification des articles suivants soumis au vote :

article 4 - objet

article 6 - critères

article 9 - démission radiation

article 11 - convocation et missions

article 12 - votes

article 15 - fonctionnement du CA

article 17 - fonctionnement du bureau

article 18 - fonctionnement et composition de l'AGE

Ainsi que la création de 3 nouveaux articles à savoir :

Article 7- labels

article 20 - état d'urgence

article 22 - prêt à une structure membre.

Par ailleurs il était demandé un vote global sur la nouvelle version des statuts pour la renumérotation des articles.

Le président demande à l'AGE de prendre acte des résultats du vote que chaque délégué a pu consulter sur le site BALOTILO

Articles au vote	oui	non	Statut - 51 Voix minimum
Article 4 - Objet	73	0	Adopté
Article 6 - Critère	72	0	Adopté
Article 7 - Labels	68	1	Adopté
Article 9 - Démission Radiation	71	0	Adopté
Article 11 - Convocation et missions	69	0	Adopté
Article 12 - Votes	68	0	Adopté
Article 15 - Fonctionnement du CA	68	0	Adopté
Article 17 - fonctionnement du bureau	68	0	Adopté
Article 18 - Fonctionnement et composition AGE	70	0	Adopté
Article 20 - État d'urgence	70	2	Adopté
Article 22 - Prêt à une structure membre	62	4	Adopté
Vote général Statuts	70	1	Adopté
Les nouveaux statuts sont adoptés à une très large majorité			

L'AGE prend acte de ces résultats

La nouvelle version des statuts est adoptée à une très grande majorité (voir tableau des votes)

Le Président remercie les membres du conseil d'administration, de la commission « statuts » et les délégués pour leurs contributions ainsi que pour leur confiance

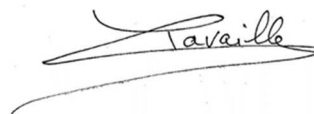
L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée close.

La secrétaire



Céline MENIL

Le président de l'UFUTA



Stéphane RAVAILLE

	UTA / UTL	Délégués théoriques	Délégués désignés	Total votants	Cotisation 2019-2021
1	AGDE	6	6	6	x
2	AMIENS	6	1	0	x
3	ANGERS	8	1	1	x
4	AURILLAC	3	0	0	x
5	AUXERRE	1	1	0	x
6	BEAUSOLEIL	3	1	1	x
7	BELLEY	2	1	0	x
8	BESANCON	6	6	6	x
9	BLOIS	2	1	1	x
10	BOULOGNE / M	2	2	2	x
11	CHAMBERY	3	3	2	x
12	CRETEIL	6	6	6	x
13	DREUX	5	1	1	x
14	EAUBONNE	2	1	1	x
15	ESSONNE	8	6	6	x
16	GAP	4	1	1	x
17	LE MANS	7	3	3	x
18	LIMOGES	3	0	0	x
19	MAYENNE	4	4	4	x
20	MEAUX	2	0	0	x
21	MELUN	5	1	1	x
22	METZ	2	2	2	x
23	NANTES	11	1	1	x
24	NICE	6	1	0	x
25	NIMES	8	8	8	x
26	ORLEANS	6	6	5	x
27	POITIERS	5	5	5	x
27	SAINT GERMAIN	4	2	2	x
29	SAINT-NAZAIRE	7	6	5	x
30	SAUMUR	2	2	2	x
31	TOULON	2	1	1	X
32	TOULOUSE	3	2	2	x
	TOTAL	144	82	75	32